

16 Décembre 2008

Ref: AS/BW/L03498/35  
email: [speedferries@uk.ey.com](mailto:speedferries@uk.ey.com)

A l'attention des créanciers

Madame, Monsieur,

**Speedferries Limited (sous Administration) (« l'Entreprise »)**

Le 12 Novembre 2008, l'Entreprise a été placée sous Administration et T Burton et moi-même avons été nommés Administrateurs Associés. La nomination a été effectuée par les directeurs de l'Entreprise selon le paragraphe 22(2) de la Section B1 de l'Acte d'Insolvabilité 1986. Veuillez vous référer à la note concernant la nomination de l'Administrateur judiciaire, ci-joint – « Notice of Appointment »).

Je confirme que depuis le 6 Novembre 2008, l'Entreprise est dans l'incapacité d'offrir ses services à ses clients, en raison de l'immobilisation du transbordeur, le *SpeedOne*, à Boulogne, France. De plus, les Administrateurs Associés n'ayant pu trouver de repreneur, l'Entreprise a dû cesser son activité le 25 Novembre 2008.

Par conséquent, les clients ayant réglé par carte bancaire les billets suivants n'auront pas reçu et ne pourront pas recevoir les services achetés :

1. Les billets pour une traversée déterminée, pour la période débutant le 6 Novembre 2008 ;
2. Les bons pour des trajets-multiples –'Flex' ou 'Supertickets'–, dont les trajets restants n'avaient pas été utilisés ou pour lesquels le carnet entier n'avait pas expiré le 6 Novembre 2008.

L'Entreprise étant sous Administration, nous sommes dans l'incapacité d'accorder un remboursement aux clients disposant de ces types de billets. Ces clients sont désormais des créanciers sans garantie de l'Entreprise.

En ce qui concerne la situation des créanciers sans garantie, les Administrateurs considèrent actuellement les différents moyens de vendre les actifs restants de l'Entreprise ; cependant, il semble pour le moment improbable que les créanciers sans garantie reçoivent un dividende.

Pour toute question au sujet de cette lettre, veuillez contacter les Administrateurs par email à l'adresse [speedferries@uk.ey.com](mailto:speedferries@uk.ey.com), en citant la référence : 'Demande de Remboursement – Carte de Paiement' et le nom de votre entreprise.

Veillez agréer, Monsieur/Madame, nos sincères salutations.

Pour l'Entreprise,

*A Swarbrick*

A Swarbrick

Joint Administrator

**L'Institut d'Experts Comptables en Angleterre et au Pays de Galles autorise A. Swarbrick à agir en tant que Praticien d'Insolvabilité sous la section 390(2) de l'Acte d'Insolvabilité 1986 et l'Institut d'Experts Comptables d'Ecosse autorise T. Burton à agir en tant que Praticien d'Insolvabilité sous la section 390(2)(a) de l'Acte d'Insolvabilité 1986**

**La Compagnie SpeedFerries Limited est placée sous la tutelle d'Administrateurs Associés, A. Swarbrick et T. Burton, agissant en tant qu'agents de la compagnie seulement, sans intérêts personnels.**